

Recommandations de la CRE pour accompagner le développement des réseaux électriques intelligents

Colloque national, organisé par Enerplan, du 10 septembre 2014

Sommaire



- **La démarche *Smart grids* de la CRE**
- **Les recommandations de la CRE pour faciliter l'intégration des énergies renouvelables (EnR) aux réseaux électriques en basse tension**

Une démarche *Smart grids* mise en place depuis 2010

Lancement de la démarche *Smart grids*

Rôle d'information et d'explication :

- 1^{er} colloque institutionnel
- Publication d'un ouvrage
- Lancement du site Internet www.smartgrids-cre.fr
- Lancement des forums

Nouveau programme de travail *Smart grids*

- Recueil des attentes des territoires et tables-rondes en région
- Identification des évolutions juridiques pour accompagner le développement des *Smart grids*
- Poursuite du travail de communication et d'animation

2010

2012

2013

2014

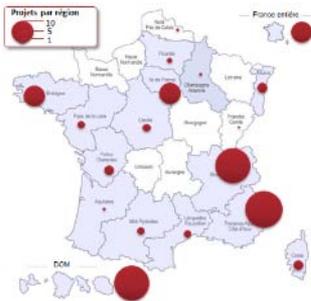
Point d'étape

Souhait des acteurs de voir la CRE renforcer son positionnement

Poursuite du programme de travail

- Tables rondes en région
- Suivi des démonstrateurs
- *Propositions d'évolutions du cadre juridique*
- Poursuite du travail de communication et d'animation

2014, une année charnière pour les *Smart grids*



+ 100 projets *Smart grids* identifiés sur le territoire français

- Qui expérimentent les fonctionnalités de demain : insertion des bornes de recharge de véhicule électrique, intégration des EnR au réseau, stockage, gestion active de la demande, *etc.*
- À différentes mailles : bâtiments, îlots, quartiers, villes, départements

⇒ *Comment transformer ces expérimentations en déploiement à plus grande échelle ?*



Une filière française qui se structure

- Une feuille de route définie dans le cadre du Plan industriel Réseaux électriques intelligents (horizon 1 an, 3 ans et 7 ans) avec un objectif à 3 ans d'un déploiement ciblé à grande échelle (maille entre le département et la région)
- Un regroupement des pôles de compétitivité sous l'appellation *SmartGrids France*
- Un besoin de visibilité sur l'évolution du cadre juridique exprimé par les acteurs



Un paquet législatif attendu (LPTE)

La CRE prépare la régulation de demain

Recueil des attentes des collectivités (**25 entretiens**)

Analyse juridique des compétences des collectivités

Tables rondes en régions (IDF, PACA, Bretagne, Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais, etc.)

Ateliers de travail Smart grids : VE, EnR, stockage, gestion active de la demande, zones insulaires, modèles d'affaires

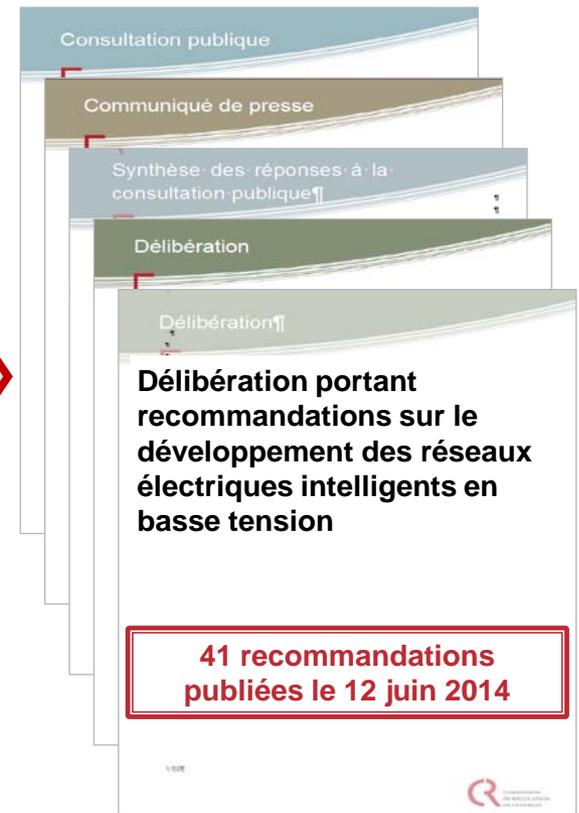
Prise en compte continue des retours d'expériences des démonstrateurs

Travaux européens et internationaux

15 mini-forums d'information à la CRE

120 contributeurs et 13 000 visiteurs uniques par mois sur le site Internet www.smartgrids-cre.fr

De nombreuses interventions aux colloques et conférences



Sommaire



- La démarche *Smart grids* de la CRE
- **Les recommandations de la CRE pour faciliter l'intégration des énergies renouvelables (EnR) aux réseaux électriques en basse tension**

41 recommandations pour accompagner le développement des *Smart grids* en France

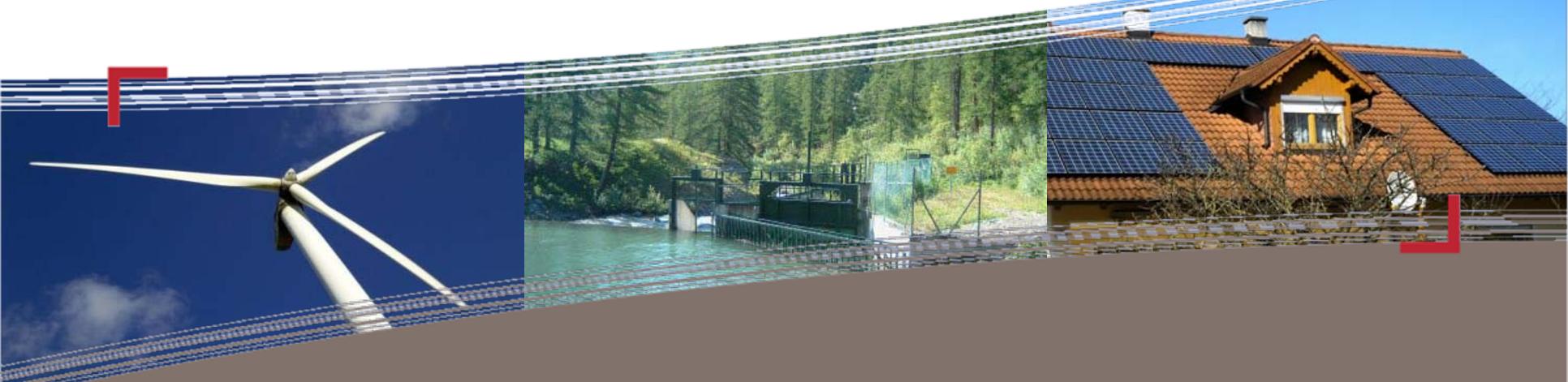
- Des premières recommandations qui visent à :
 - favoriser le développement de **nouveaux services** pour les utilisateurs des réseaux publics de distribution d'électricité en basse tension
 - accroître la performance des **réseaux publics de distribution** d'électricité en basse tension
 - contribuer à la **performance globale** du système électrique

- Une feuille de route de mise en œuvre des orientations demandée aux acteurs régulés
 - Un calendrier incluant les études techniques et économiques à mener pour évaluer les coûts et les bénéfices de ces évolutions pour la collectivité, les jalons de mise en œuvre et les points d'avancement avec la CRE envisagés
 - Une demande à RTE et aux gestionnaires de réseaux de distribution desservant plus de 100 000 clients pour le 1^{er} novembre 2014

- Les demandes de la CRE aux gestionnaires de réseaux varient en fonction du niveau de maturité du sujet (existence de retours d'expérience des démonstrateurs, études économiques réalisées, réponses des acteurs à la consultation publique, *etc.*) : études complémentaires, mises à jour de la documentation technique de référence, *etc.*

Dont 7 recommandations pour permettre l'intégration des énergies renouvelables aux réseaux électriques

- Des recommandations qui visent à:
 - favoriser le développement de nouveaux services :
 - La CRE recommande une évolution des conditions de valorisation de l'énergie produite à partir d'énergie de sources renouvelables dans le sens d'une **reconnaissance de la valeur économique de l'énergie autoproduite**, définie comme la part de la consommation couverte par l'électricité produite au même point de connexion et au même moment (#16)
 - La CRE recommande une **évolution du schéma de raccordement** permettant de mesurer l'autoproduction de l'installation de production/consommation (#17)
 - accroître la performance des réseaux de distribution d'électricité :
 - La CRE est favorable à ce que les installations de production décentralisées puissent participer au réglage de la tension par l'**absorption de la puissance réactive** (#18)
 - La CRE demande aux gestionnaires de réseaux de distribution de faire évoluer leurs **principes d'études de raccordement** afin de prévoir la participation des installations de production au réglage de la tension en absorbant de la puissance réactive (#19)
 - La CRE demande aux gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité d'étudier la faisabilité d'évolutions des d'études de raccordement afin de prévoir des **limitations de la puissance active injectée** par les installations de production décentralisées (#20)
 - contribuer à la performance globale du système électrique :
 - La CRE demande au gestionnaire du réseau de transport de réaliser une évaluation préliminaire afin que soit estimé le **risque lié à la diminution progressive d'inertie** sur la zone d'Europe continentale et que soient identifiés les mécanismes permettant d'y faire face à l'échelle de chaque pays ou de la zone synchrone (#38)
 - La CRE demande aux gestionnaires de réseaux de distribution d'engager une concertation afin que soient précisées les perspectives d'évolution des modalités de **déclenchement des protections de découplage**. La possibilité de généraliser une **obligation de statisme** aux installations de production décentralisées devra faire l'objet d'une analyse détaillée (#39)



Nous vous remercions de votre attention.